

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 05 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION N°2020.00328

MOTION RELATIVE A LA POURSUITE DE L'ACTIVITE DU GROUPE KIDILIZ, A LA DEFENSE DE L'EMPLOI ET POUR UNE VERITABLE POLITIQUE DE RELOCALISATION ET DE SOUTIEN A NOS ENTREPRISES

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 29 octobre 2020

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 110

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de voix : 118

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIÉRI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Jean-Noël CORNUT, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PEISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI,

RECUEIL PREFECTURE
Le 19 novembre 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24420770-20201105-0202003280

DATE D'APPICHADE : 19 novembre 2020

M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Denis BARRIOL donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Clémence QUELENNEC,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
Mme Andonella FLECHET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Eliane VERGER LEGROS donne pouvoir à M. Gérard TARDY

Membres titulaires absents excusés :

Mme Audrey BERTHEAS, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOCQ, Mme Solange MORERE

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 05 NOVEMBRE 2020

MOTION RELATIVE A LA POURSUITE DE L'ACTIVITE DU GROUPE KIDILIZ, A LA DEFENSE DE L'EMPLOI ET POUR UNE VERITABLE POLITIQUE DE RELOCALISATION ET DE SOUTIEN A NOS ENTREPRISES

Le 10 septembre 2020, le groupe Kidiliz, qui compte 13 marques (Catimini, Z, Chipie...) a été placé en redressement judiciaire par le tribunal de commerce. Propriété du groupe chinois Zhejiang Semir Garment depuis octobre 2018, Kidiliz se voit aujourd'hui placé dans une situation délicate. Si la crise sanitaire a pu précipiter cette situation, les problématiques liées à la nécessaire restructuration du groupe n'ont manifestement pas été prises par les nouveaux propriétaires.

De l'avis de tous, l'inertie de l'actionnaire chinois, le manque d'investissement et la non-teneur des promesses faites en 2018, sont les principales causes de cet échec industriel et commercial.

Le groupe emploie 1 600 salariés en France, dans 240 boutiques, et sur les sites de Saint-Chamond (Loire), Rillieux-la-Pape (Rhône), Troyes (Aube), Beaurains (Pas-de-Calais), Paris et Saint-Macaire-en-Mauges. Sur le seul site de Saint-Chamond, 160 salariés sont concernés.

La mise en redressement judiciaire risque d'avoir pour effet la fermeture des boutiques et des sites, laissant plus de 1 600 salariés sans aucune perspective sur leur avenir.

Or de l'aveu même du nouveau PDG du groupe, M. Puy, « *il y a des raisons d'espérer* » dans la mesure où Kidiliz détient « *une vraie position de leader* ».

Alors pourquoi en est-on arrivé à cette situation si les possibilités de maintenir ce groupe et ses marques existent ? Pourquoi le groupe Semir n'a-t-il pas pris les mesures qui s'imposaient pour que se poursuive l'activité d'un groupe leader et fleuron de notre savoir-faire textile ? Y a-t-il eu une volonté délibérée de « saborder » ces entreprises pour créer un appel d'air économiques favorable aux autres activités du groupe Semir ?

Quel est l'avenir des 1 600 salariés du groupe, qui ont toujours donné le meilleur d'eux même au service d'une aventure entrepreneuriale et commerciale exemplaire, depuis la création par M Roger Zannier et sa sœur d'un petit atelier textile saint-chamonais jusqu'à un groupe mondial reconnu ? Car cette réussite est aussi et surtout le fruit du travail et de l'investissement de ces hommes et ces femmes engagés et garants du savoir-faire français.

Il ne saurait être question pour nous que des groupes étrangers indécents puissent faire main basse sur notre patrimoine économique. Il ne saurait être question que le savoir-faire et les emplois des hommes et des femmes de ces entreprises soit spoliés au nom d'une logique de rentabilité. Il ne saurait être question que des familles puissent être prises en otage par une quelconque logique financière et subissent les conséquences d'une volonté délibérée d'abandon de nos entreprises.

Aujourd'hui les repreneurs potentiels procèdent à une dégradation de leur offre, au prétexte d'une situation sanitaire et économique dégradée, en supprimant les sites et en ne reprenant aucun salarié, comme c'est le cas pour le site de Saint-Chamond, sans proposition de reclassement et dans le cadre d'un plan social d'entreprise réduit à son strict minimum.

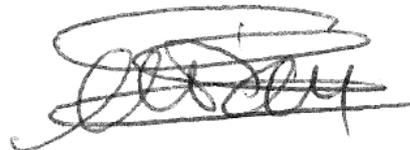
En cette période de crise sanitaire et économique majeure, alors même que l'État exhorte à la continuité économique et à la relocalisation des activités sur le territoire national, il paraît inconcevable de laisser sans solution pérenne cette entreprise et l'ensemble des collaborateurs du groupe.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **demande au groupe Semir d'assurer la continuité de l'activité du Groupe Kidiliz et de s'engager à investir les moyens nécessaires promis en vue de la restructuration de celui-ci,**
- **demande aux éventuels repreneurs de s'engager à la reprise pleine et entière de l'ensemble des salariés du groupe,**
- **demande au Gouvernement de mettre en place un moratoire sur les procédures de redressement ou de liquidation judiciaires jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire et de traduire en actes le discours qu'il tient sur le soutien à l'activité économique et sur la relocalisation, en mettant en œuvre les moyens nécessaires à l'accompagnement du groupe Kidiliz et de ses employés dans la recherche d'une solution économique et sociale pérenne.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU